

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT
l'engagement d'une dépense urgente pour le renouvellement du réseau électrique basse tension et la pose de microtubes aux rues de la Faïencerie, Elie Bertrand, Acacias et de Félice

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En automne 2009, le service travaux et environnement (STE) communiquait, lors des séances de la Commission des Infrastructures Souterraines Yverdonnoises (CISY), sa planification de réfection de surfaces pour les cinq ans à venir. Le service des énergies était invité à coordonner le renouvellement de ses réseaux avec ces projets, sachant que selon l'importance des interventions de la section électrique, un délai est nécessaire pour un tassement du sol avant la pose du tapis ECF (Enrobé Coulé à Froid). En juillet 2010, ledit service renouvellera la surface des rues Faïencerie, Elie-Bertrand, Acacias et de Félice. Il s'agit donc de profiter de l'opportunité pour rénover le réseau électrique basse tension (BT), seul concerné par un renouvellement dans les 10 ans.

Données sur l'état du réseau électrique dans ces périmètres.

Le réseau électrique BT de ce quartier date en grande partie des années 1960. Régulièrement se produisent des dérangements. Le dernier en date s'est produit en juillet 2009, le dimanche du passage du tour de France. Pour mémoire la durée de vie des câbles selon l'Association des entreprises Electriques Suisses (AES) est de 35 ans.

Descriptif du projet SEY

Deux types de travaux sont envisagés pour le secteur concerné, sachant que sur les quatre rues, ce ne sont pas moins de 25 bâtiments, occupés par 230 ménages qui sont concernés.

Travaux sur le réseau électrique BT

L'alimentation électrique part de la station Valentin. Deux armoires existantes et deux nouvelles alimenteront en étoile les bâtiments. Les câbles du réseau primaire (station → armoire) seront systématiquement changés et leurs sections renforcées.

Un bouclage est réalisé : chaque armoire est alimentée par deux câbles différents, ce qui permet une réalimentation rapide en cas de dérangement.

Le réseau électrique secondaire (armoire → bâtiment) sera aussi changé systématiquement. Une exception sera faite pour un bâtiment dont le câble a été changé il y a 2 ans.

Réseau fibre optique

Une communication adressée récemment au Conseil (CO10.01) indiquait la volonté de la Municipalité d'accompagner tout nouveau projet ou rénovation du réseau électrique d'un

projet d'équipement de l'infrastructure fibre optique (FO). Les coûts marginaux pour la construction de l'infrastructure FO sont précisés dans cette demande. Il s'agit donc ici de profiter des travaux de réfection de la chaussée pour procéder à la pose de microtubes permettant le passage des fibres.

Des chambres supplémentaires sont construites à proximité des quatre armoires pour la distribution des microtubes jusqu'aux bâtiments.

Calendrier serré

Dès l'annonce en automne 2009 par STE de sa planification de la pose des ECF, le service des énergies a travaillé sur la rénovation de ses propres réseaux dans les rues concernées. Les réflexions se sont enrichies vers la fin de l'année par les projets concernant le développement de la FO et des synergies possibles avec les travaux pour les autres réseaux. Pour permettre la réalisation des travaux avant la réfection envisagé par le service travaux et environnement, le service des énergies devra débiter ses travaux à mi avril, avant même la ratification du préavis par le Conseil, sans doute le 22 avril prochain.

Coût

Devis des travaux		
génie civil pour le réseau électrique BT	frs	105'000.-
réseau électrique BT	frs	130'000.-
génie civil pour l'infrastructure FO	frs	90'000.-
infrastructure FO	frs	19'000.-
total	frs	344'000.-

Conclusion

La Municipalité demande au Conseil communal de prendre acte de cette communication, en précisant qu'elle autorise le Service des énergies à mettre en chantier les travaux susmentionnés, en vertu de l'article 49 « Clause d'urgence » du règlement de Municipalité, sans attendre l'octroi formel du crédit d'investissement nécessaire par le Conseil communal, afin de profiter de la synergie avec d'autres chantiers dans le même périmètre.

La demande de crédit d'investissement vous sera adressée tout prochainement.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire



S. Lacoste